



Club Cyclisme
VTT / GRAVEL / VAE / ROUTE

DOSSIER PRÉSENTATION CLUB 2025 :

Partenaires, Mécènes, Adhérents, Etablissements, privés & Collectivités

Table des matières

<i>Présentation du club</i>	3
<i>Nos Evenements :</i>	4
<i>Nos Randonnées :</i>	7
<i>Nos réalisations :</i>	8
<i>Contactez Nous</i>	9
<i>Annexes</i>	10
ETRE PARTENAIRE OU MECENE :	10
Le don (mécénat):	11
Le partenariat :	11

Présentation du club

Anciennement connu sous le nom de **Médoc VTT**, notre club, créé en **2021**, a pris un nouvel élan pour devenir **Les Sangliers du Médoc**. Nous sommes une association, localisée sur la **commune d'Avensan** – département Nouvelle Aquitaine, passionnée de deux-roues, axée sur la convivialité et le plaisir de rouler. Nous avons à cœur de partager notre passion pour le cyclisme, peu importe la discipline.

Que vous soyez adepte du **VTT**, du **Gravel**, du **vélo de route** ou même du **VAE** (vélo à assistance électrique), vous trouverez votre place parmi nous. Le club compte une trentaine de membres et notre but est de continuer à grandir pour faire de notre passion un sport accessible à tous.

- ✓ *Au-delà des sorties hebdomadaires entre amis, nous sommes un club expérimenté dans l'organisation d'événements cyclistes. Nous avons développé une certaine notoriété dans la région grâce à la qualité de notre propre randonnée.*

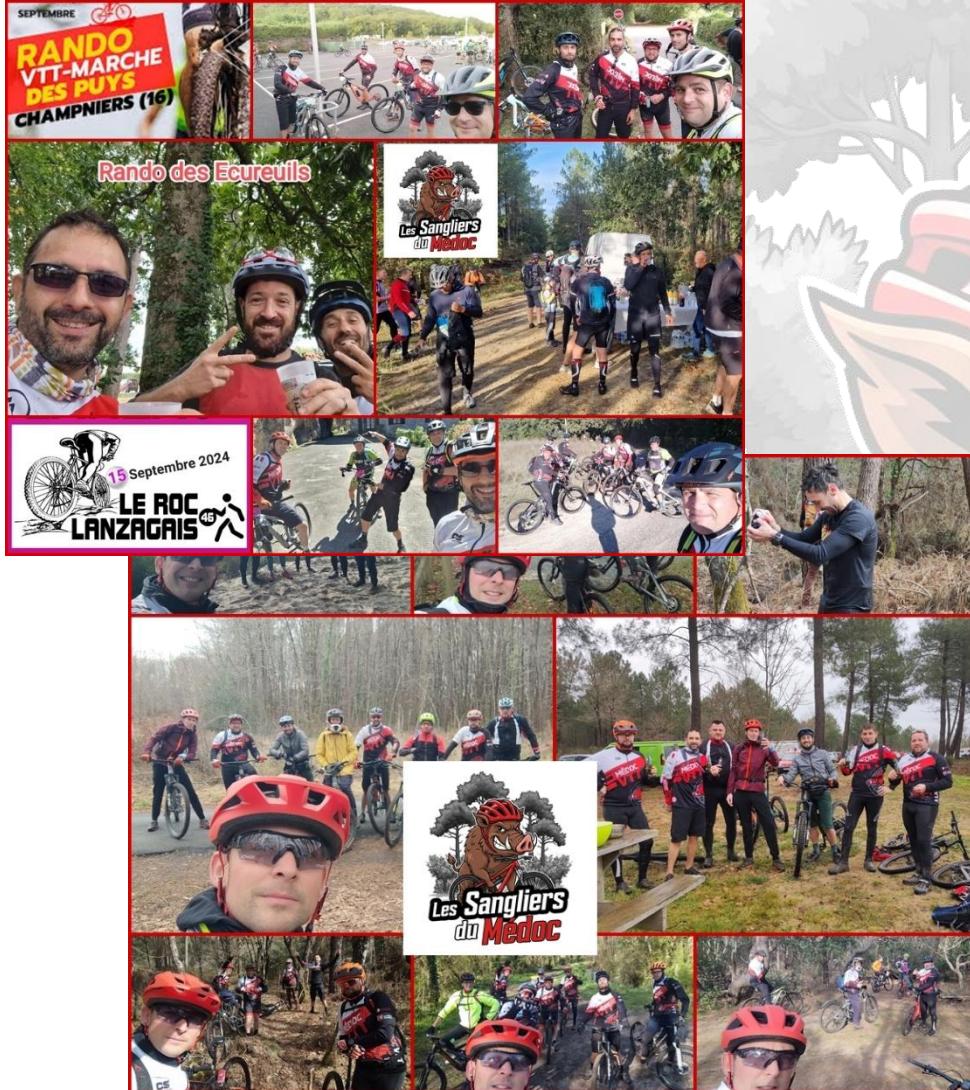
Nous participons également régulièrement à de grands rendez-vous nationaux tels que la **CapNore** et le mythique **Roc d'Azur**, ce qui témoigne de notre engagement et de notre expérience.

Afin de nous aider à réaliser nos projets, comme l'organisation de notre randonnée et d'autres événements de cohésion interne, **nous sommes activement à la recherche de sponsors et partenaires**. Votre soutien permettra de renforcer l'esprit d'équipe et de contribuer à la réussite de nos initiatives.

Vous êtes un cycliste et vous cherchez un club pour partager de bons moments ? Rejoignez-nous ! Que vous souhaitiez vous dépasser sur les sentiers ou simplement rouler à votre rythme, vous serez toujours le bienvenu.

L'équipe " Les Sangliers du Médoc " .

Nos Evenements :



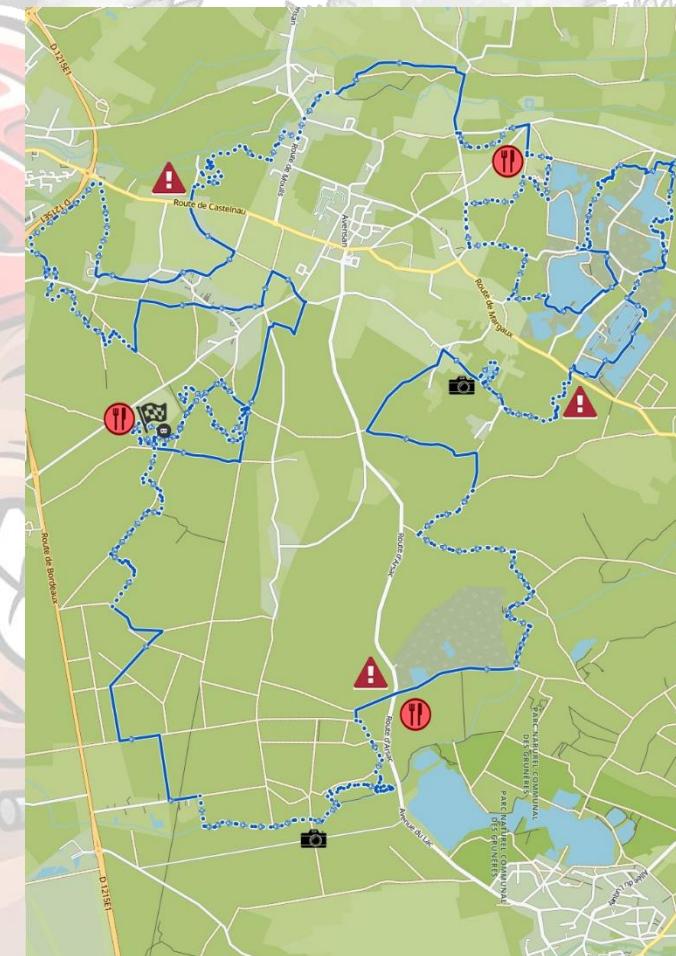




Nos Randonnées :



Nos réalisations :



Création du CIRCUIT RANDONNÉE 2025

Contactez Nous

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

CO-PRESIDENTS :

JULIEN LAFAYE – 07 69 17 21 51 // JONATHAN D'AMBROS – 06 23 06 69 65

✉ @mail : lessangliersdumedoc@gmail.com



Scannez moi

✉ lessangliersdumedoc@gmail.com
⚠ Ne pas jeter sur la voie publique



[Les_sangliers_du_medoc](https://www.instagram.com/les_sangliers_du_medoc/)



Annexes

ETRE PARTENAIRE OU MECENE :

- ✓ Si vous désirez aider le club, vous pouvez notamment faire un mécénat dont 66% de la somme sera déduite directement de votre impôt.

Le principe est donc de diriger votre impôt vers notre club, qui pourra ainsi grâce à des ressources supplémentaires, améliorer la qualité des services rendus à ses adhérents.

- ✓ Vous pouvez aussi faire un partenariat classique en nature ou en numéraire, ou bien en parler autour de vous auprès d'autres entreprises susceptibles d'être intéressées.
- ✓ Nous avons besoin de vous tous pour faire vivre l'association et participer à son développement.

Le don (mécénat):

Faire un don est un moyen de nous soutenir pour les saisons à venir. Le don est versé par le mécène plafonné à 5% du chiffre d'affaire réalisé pendant l'exercice. Il sera déductible à 60%.

En exemple, un don de 1000€ vous coutera en réalité 400€ (après déduction fiscale).

Le partenariat :

Il existe deux partenariats possibles :

1. Financier : cela peut être au niveau des frais fixes, comme l'assurance du club, lors de déplacements de nos adhérents (carburant, péages, location véhicule, hôtel) ou l'organisation de notre randonnée (plaques, ravitaillements).
2. Nature : Il consiste à nous aider en fournissant du matériel ou des accessoires (tenues, pièces vélo, prêt de matériel pour entretien parcours).

Toutes ces solutions peuvent se transformer grâce à vous en partenariat. Ces formes d'aides bénéficient d'avantages fiscaux . Pour un particulier , c'est 66% du montant versé qui est déductible des impôts.

Pour plus d'information : entreprendre.service-public.fr/mécénat d'entreprise : dons en faveur d'organisme sans but lucratif.